

Voitures électriques : le leasing social fait son retour le 30 septembre

Écrit le 23/09/2025

Le Gouvernement a décidé de reconduire le dispositif de location sociale de voitures électriques en 2025. Objectif : proposer la location d'au moins 50 000 voitures électriques à destination des ménages modestes. Les particuliers éligibles pourront bénéficier de ce dispositif à partir du 30 septembre 2025. Présentation.

©Michael Flippo / Stock.Adobe.com

Après le succès de la première édition du leasing social, avec près de 50 000 commandes entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2024, le Gouvernement a annoncé son retour en 2025 dans le cadre d'un programme de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Doté d'une enveloppe de près de 370 millions d'euros, le dispositif prévoit la **location d'au moins 50 000 voitures particulières électriques à destination des ménages modestes**, dont au moins 5 000 voitures pour les personnes dont le domicile ou le lieu de travail est situé dans une commune où la qualité de l'air doit être particulièrement améliorée.

Quelles sont les conditions à respecter pour bénéficier du leasing social en 2025 ?

Les personnes remplissant les conditions suivantes sont éligibles au leasing social :

- être **majeur** et justifier d'un **domicile en France**,
- avoir un **revenu fiscal de référence** par part inférieur ou égal à **16 300 euros** (cinq premiers déciles de revenus),
- **habiter à plus de 15 kilomètres de son lieu de travail et utiliser sa voiture personnelle pour s'y rendre, ou faire plus de 8 000 kilomètres par an avec sa voiture personnelle** dans le cadre de son activité professionnelle.

La prise de commandes ouvrira le 30 septembre 2025, selon les mêmes modalités que la première édition.

En quoi consiste le leasing social en 2025 ?

La location doit durer trois ans minimum, avec la possibilité pour les ménages d'opter pour une location plus longue.

Le montant du loyer dépend du modèle de véhicule choisi, sachant que :

- les loyers doivent être inférieurs à 200 € par mois,
- chaque loueur doit proposer une offre à moins de 140 € par mois parmi sa sélection de véhicules pour participer au dispositif.

Le leasing social n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs d'aides comme la **prime « coup de pouce véhicules particuliers électriques »**.

Consulter la FAQ Leasing social pour en savoir plus

Presse

Communiqué : **Agnès Pannier-Runacher et Marc Ferracci annoncent l'ouverture de**

<

l'édition 2025 du leasing social le 30 septembre - 15/07/2025

Aller plus loin

<

- **Leasing social** *sur ecologie.gouv.fr*

<

- **FAQ Leasing social** *sur ecologie.gouv.fr*
-